

Abymes, vendredi 1^{er} avril 2022



Les Guadeloupéens reçoivent leur code pour activer Mon espace santé !

Depuis le 28 mars 2022, les assurés guadeloupéens reçoivent un email ou un courrier les invitant à activer **Mon espace santé**, un nouveau service numérique proposé par l'Assurance Maladie et le ministère des Solidarités et de la Santé. Personnel et sécurisé, Mon espace santé a vocation à devenir le futur carnet de santé numérique des citoyens, leur permettant de stocker toutes les informations de santé utiles à leur suivi médical (ordonnances, résultats d'analyse de biologie, comptes rendus médicaux, etc.) et de les partager avec les professionnels et établissements de santé de leur choix. Il offre également une messagerie santé pour sécuriser les échanges avec les professionnels et établissements de santé qui les prennent en charge, puis il sera bientôt enrichi d'un agenda médical et d'un catalogue d'applications et de services labellisés.

Du 31 janvier au 31 mars, l'Assurance Maladie a envoyé un courrier ou un email à chaque bénéficiaire d'un régime d'assurance maladie français pour lui présenter **Mon espace santé** et l'inviter à activer son profil. Depuis le 28 mars, c'était au tour des Guadeloupéens de recevoir cette invitation.

Ils peuvent choisir d'activer **Mon espace santé** immédiatement, ou de s'y opposer, en se rendant sur monespacesante.fr. Pour cela, il suffit de se munir de sa carte Vitale et du code provisoire présent dans l'e-mail ou le courrier. En cas de besoin, l'assuré peut appeler le 34 22, le numéro de téléphone dédié à cette opération, pour solliciter de l'aide. A l'issue d'un délai de 6 semaines à compter de l'envoi de l'email ou du courrier d'information, et en l'absence d'opposition, le profil sera ouvert. À tout moment, indépendamment de sa décision initiale, il est possible d'activer ou de clôturer son profil.

Avec **Mon espace santé**, chaque utilisateur peut garder avec lui toutes ses informations médicales et dispose de services numériques qui l'aident à participer au suivi et à la préservation de sa santé au quotidien. Cet espace numérique personnel contient un « coffre-fort sécurisé » où sont classés tous les documents de santé, utiles en cas d'hospitalisation urgente par exemple, qui sera progressivement alimenté automatiquement par les médecins et autres professionnels, laboratoires, hôpitaux, etc.

Il comporte également un profil médical où l'utilisateur peut remplir ses informations personnelles (allergies et antécédents familiaux...) et mettre à jour ses constantes (tension, glycémie,...).

Courant 2022, **Mon espace santé** s'enrichira d'un agenda médical qui pourra être complété aussi bien par le patient que par les professionnels et établissements de santé qui le suivent et permettant à terme de bénéficier de rappels pour ses vaccins ou dépistages. En complément sera ajouté un catalogue d'applications et de services (portails patients, objets connectés, etc.), référencés par les pouvoirs publics, qui pourront alimenter **Mon espace santé** si l'utilisateur donne son accord.

Hautement sécurisées, toutes les données de **Mon espace santé** sont hébergées en France. De plus, les informations enregistrées dans le service sont préservées par le secret médical :

- Seuls les professionnels de santé autorisés par l'utilisateur peuvent le consulter.
- L'utilisateur peut savoir qui a consulté, modifié, ou ajouté un document dans son dossier médical.
- Il peut également ajouter, supprimer ou masquer un document à tout moment depuis le site ou l'application qui verra le jour au premier trimestre 2022.

Pour en savoir plus sur **Mon espace santé**, visionnez les vidéos « *Mon espace santé, en quoi ça consiste ?* » & « *Les Français parlent de Mon espace santé* » [ici](#) et [ici](#).

**La CGSS
Guadeloupe,
bouclier de
SOLIDARITÉ régional**

Au service des Guadeloupéens depuis 75 ans, la CGSS est un organisme de droit privé. Elle mène sa mission de service public sur deux fronts : le régime général (salariés et travailleurs indépendants) et le régime agricole (exploitants agricoles et leurs ayants droit). Son périmètre d'intervention englobe les domaines suivants : l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, les Risques Professionnels, la protection sociale agricole, le recouvrement. Elle assure, pour les travailleurs et leur famille, un rôle capital de rempart face aux risques sociaux.

Dotée de l'expertise de près d'un millier d'agents, la CGSS fait de la qualité de service son cheval de bataille. L'offre de services en ligne participe à l'optimisation de l'accompagnement de ses publics : assurés, entreprises, institutionnels, professionnels de santé, retraités. Un processus d'adaptation en continu au service de la population. Elle demeure un acteur stratégique et territorial majeur, qui accompagne l'assuré tout au long de sa vie.